



Bulletin de l'ASL de La Clairière"

N°18- décembre 2016

Joyeuses fêtes à tous



Édito

Le mot du président

Notre ville et son environnement : nos quartiers évoluent et se rénovent.



De nouveaux quartiers et activités voient le jour : entre autres le futur programme collectif de 55 logements sur Chevry, l'aménagement en cours de l'éco-quartier de Moulon, l'installation prochaine d'un magasin GIFI à Courcelle, l'ouverture d'un primeur à Chevry, d'un fromager rue Pécard, etc.

À la Clairière, les projets et travaux votés ont été soit programmés, soit mis en œuvre et suivis grâce à l'implication constante de chacune et chacun des responsables dans son domaine. Des projets conséquents sont à l'étude en concertation avec nos partenaires : stationnement et entretien de la voirie avec les services techniques de la mairie ; évolution du Cahier des charges avec l'ASL générale Chevry 2. Merci pour le travail collectif des membres du bureau au service de notre patrimoine commun.

Avec l'arrivée de l'hiver et de ses frimas, si la végétation de nos jardins se repose pour mieux se régénérer, les bâtis et la voirie sont soumis aux contraintes physiques répétées du temps et du froid. Pensez à nous signaler toute dégradation de voirie ou d'espaces communs.

Cette saison est propice à se recentrer sur son intérieur et à préparer les fêtes de fin d'année. Partageons une ambiance de fête et de joie dans notre allée et ses raquettes.

Joyeuses fêtes de Noël et de fin d'année, entourées de ceux qui vous sont si chers, sans oublier une pensée chaleureuse pour ceux de nos voisins dont la famille a été durement éprouvée cette année.

Sommaire

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

LA PROCHAINE AGO

LES OPÉRATIONS GROUPÉES

ESPACES VERTS

QUOI DE NEUF ?

- Éclairage

COMMUNIQUER

SÉCURITÉ

L'HIVER APPROCHE

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Avant tout, nous souhaitons la bienvenue aux huit familles qui, cette année, sont venues rejoindre notre allée.

AGO

Notez ce rendez-vous important :

Prochaine Assemblée Générale

Ordinaire :

Jeudi 9 mars 2016

20h

Grand salon du Château de Belleville

Réservez votre soirée !

Nous vous espérons très nombreux pour débattre à propos de la vie de notre résidence. C'est en effet un moment privilégié pour exprimer vos souhaits et donner votre avis.

OPÉRATIONS GROUPÉES

Nous poursuivons régulièrement les différentes opérations groupées, ramonage et élagage. Depuis deux ans, elles vous sont proposées par courrier électronique, à condition bien sûr que vous nous ayez donné votre adresse pour faire partie de la liste de diffusion. Nous tenons

toutefois à préciser que lorsque nous faisons des propositions d'opération groupée auprès d'un artisan ou d'une entreprise, ce ne sont que des *propositions* et vous avez bien sûr tout loisir de retenir l'entreprise de votre choix.

RAMONAGE

L'opération se poursuit sur le même principe et avec la même entreprise (Johnny Scheck) qui continue de nous faire bénéficier de conditions préférentielles pour des interventions groupées de ramonage des conduits de cheminées et raccordements pour poêles : ses tarifs sont de 35 € TTC pour un ramonage par l'intérieur et 40 € TTC pour un ramonage par le toit.

Vous trouverez la réglementation dans le bulletin n°12 de novembre 2013, p.3 ; si vous n'avez pas conservé ce bulletin, vous le retrouverez là : [http://www.asllaclairiere.fr/index.htm_files/Gaz ette numero12 novembre%202013.pdf](http://www.asllaclairiere.fr/index.htm_files/Gaz%20et%20numero12%20novembre%202013.pdf)

Revenons sur le mode d'inscription. Vous vous inscrivez sur doodle en suivant le lien que nous aurons envoyé, en inscrivant vos dates de disponibilités : il s'agit alors d'un sondage pour faciliter l'organisation en indiquant à J. Scheck les jours où il doit passer et les maisons à ramoner mais non d'une prise de rendez-vous car nous ne pourrions évidemment pas gérer un tel carnet. Vous pouvez toutefois contacter directement Johnny Scheck et convenir avec lui d'un rendez-vous personnalisé.

La première opération pour octobre / novembre (avant la période de chauffe) est terminée, nous en lancerons une deuxième pour le mois de février (pendant la période de chauffe).

ÉLAGAGE

Pour faire l'élagage en automne ou au début de l'hiver, après la chute des feuilles, quand les arbres sont au repos et avant qu'il ne gèle, notre rendez-vous annuel est prêt !

L'entreprise SEVE maintient le prix de 80 € pour un arbre de taille moyenne. Vous avez reçu un courriel pour vous inscrire auprès de Corinne Hascoët qui viendra voir si votre arbre est bien de la taille « standard ». Si vous n'avez pas reçu ce courriel, vous pouvez toujours vous inscrire, en remettant dans sa boîte à lettres au n°18, un bulletin d'inscription sur le modèle suivant :

Numéro dans l'allée

Numéro de téléphone

Adresse électronique

Nombre d'arbres à élaguer

Les bourrasques sont de plus en plus fréquentes, il est donc prudent de ne pas laisser ses arbres dépasser une hauteur raisonnable. Et n'oubliez pas non plus qu'un arbre trop haut, trop large, peut gêner vos voisins.

Attention, certains arbres ont leur feuillage trop près des lampadaires et vont gêner l'installation des nouvelles lanternes : leur élagage est indispensable, nous comptons sur les propriétaires concernés pour s'en préoccuper.

QUOI DE NEUF ?

ÉCLAIRAGE

2017... année du changement des lanternes !

En effet nous avançons rapidement sur le remplacement des lanternes de la Clairière et c'est pourquoi nous souhaitons partager avec vous un état des lieux.

Comme nous vous l'avons expliqué lors de l'AGO de février 2016, afin de bénéficier d'un tarif réduit, notre commande est groupée avec celles d'autres quartiers de Chevry 2. Après décision du bureau de l'ASL de la Clairière en juin 2016, la date du remplacement des lanternes est fixée au mois de mars 2017. Elle se terminera pour fêter l'arrivée du printemps !



Le type de lanterne sélectionné est le « avenue F2 LED 41W » de chez THORN, ce modèle est équipé d'un système de réduction de puissance pour optimiser la consommation électrique. La température de couleur est de 4100 K (c'est la température de couleur utilisée pour l'éclairage extérieur).

De couleur extérieure gris anthracite (proche RAL 7043), les lanternes seront ainsi parfaitement assorties aux mâts en acier brut. Rappelons que seules les lanternes sont remplacées, les mâts sont conservés.

Suite aux recommandations de l'éclairagiste, deux distributions lumineuses sont utilisées :

- 65 lanternes à distribution asymétrique (la mieux adaptée pour éclairer la voie et le trottoir) pour les lanternes proches des habitations, sur la rocade et les raquettes
- 9 lanternes à distribution symétrique (éclairage à 360°) pour les lanternes se situant en bout de raquette (lorsque la

position de la lanterne le permet), sur le triangle vert, à l'entrée principale et sur les chemins piétons.

ET LE CAHIER DES CHARGES ? VA-T-IL ÉVOLUER ?



Lors de l'AGO de 2016, nous vous avons présenté le projet de modifications dans le Cahier des charges de la Clairière. **Évolution n'est pas révolution** mais vous l'avez compris, nous avons besoin de l'aval de Chevry 2.

Petite avancée... l'ASL de Chevry 2 a organisé un groupe de travail avec des membres de l'ASL de Chevry 2 et des ASL de quartier pour discuter des évolutions possibles : garder une harmonie générale à Chevry et s'adapter aux évolutions dues aux changements de technologies, matériaux, nouveaux paramètres ou législations.

Ces propositions seront analysées et examinées par la commission d'architecture de l'ASL de Chevry 2 qui décidera des évolutions retenues et les proposera au vote annuel de l'ASL de Chevry 2 pour validation et intégration à un Cahier des charges Chevry 2 actualisé. Nos demandes concernant la Clairière seront alors autorisées... ou pas !

Même si pour nombre d'entre elles, ces demandes sont très anciennes, il est encore trop tôt pour dire ce qui va désormais être autorisé mais nous avons bon espoir pour quelques points particuliers. Affaire à suivre !

RESPECTER LE CAHIER DES CHARGES

L'actuel cahier des charges reste notre document de référence et demander de le faire évoluer ne signifie évidemment pas qu'il est mis en attente ou même devenu obsolète.

Vous avez besoin d'une information et butez sur le pavé qu'il représente sous forme papier... Allez sur le site de l'ASL et vous l'aurez sous format pdf : avec l'outil « recherche », vous aurez facilement l'information nécessaire... si toutefois elle s'y trouve ! Peut-être alors dans le cahier des charges Chevry 2 ? Il est lui aussi sur notre site.

Pour tout projet d'agrandissement, de changement ou toute autre question, n'hésitez pas à nous contacter, nous ferons en sorte d'être force de proposition.

COMMUNIQUER

VOS ADRESSES ÉLECTRONIQUES

Les convocations, les procès-verbaux et les appels de charges sont envoyés par courriel de même que les opérations groupées et les diverses informations qui peuvent être utiles.

220 maisons, 213 adresses électroniques : mais nous pouvons améliorer le score... avec les adresses des nouveaux arrivants par exemple.

Vous n'êtes pas inscrits, votre adresse a changé ? Il suffit d'envoyer un courriel à la webmaster à l'adresse webmaster@asllaclairiere.fr ; celle-ci vous inscrira illico sur la liste de diffusion.

Mais si vous ne voulez recevoir que les courriers officiels, il suffit de le demander, vous ne recevrez pas les avis d'opérations groupées. Ou inversement !

CARNET D'ADRESSES

<http://www.asllaclairiere.fr/adresses.htm>

Ce carnet d'adresses sur le site web est le vôtre... Pour être étoffé et répondre à vos demandes, il a besoin de vous ! Confiez-nous vos bonnes adresses.

SÉCURITÉ

Le conseil est toujours le même : vigilance !

ÉTRENNES

Le SIOM informe : comme chaque année, des personnes sont susceptibles de s'être présentées à votre domicile, au nom du SIOM et/ou de Véolia, afin de vous vendre des calendriers. Il s'agit là d'une utilisation frauduleuse.

Le SIOM et la société OTUS-VEOLIA, chargée de la collecte pour le compte du SIOM, n'autorisent en aucun cas une telle pratique. Cependant, certains agents VEOLIA exercent cette démarche à titre privé.

Pour cela, ils doivent être en mesure de vous présenter un justificatif récent (moins de 3 mois) d'appartenance à la société OTUS-VEOLIA. Tout autre document (carte professionnelle, contrat de travail, ...) n'est pas acceptable.

Si vous avez eu un cas litigieux, veuillez nous communiquer les circonstances et tout élément que nous pourrons transmettre au SIOM pour enquête.

DÉMARCHAGE ABUSIF

Nous le disons encore une fois, l'ASL comme la Mairie ne mandate aucune société pour quelque expertise ou prestation que ce soit.

INCENDIE

Le sinistre qu'a connu un de nos voisins nous incite à rappeler quelques conseils de prévention incendie.

Le feu qui a démarré dans le garage s'est propagé car il a trouvé de quoi s'alimenter facilement.

L'isolation du mur et du plafond était en polystyrène expansé d'origine avec une couche d'isolant – du genre polystyrène extrudé – vendu dans le commerce et reconnu par l'expert comme conforme aux normes en vigueur.

Ces conseils sont d'autant plus d'actualité qu'en cette période de fêtes on va poser des guirlandes lumineuses et peut-être créer quelques risques.

Alors que dire ?

1 – vérifier les installations électriques, et surtout ne pas faire de surcharge sur les multiprises, ne pas laisser d'appareil resté branché inutilement ;

2 – vérifier l'isolation en général, ne pas laisser apparent de l'isolant inflammable, et par exemple mettre par-dessus des plaques de plâtre résistant à la chaleur ou encore changer l'isolant ;

3 – Mettre un détecteur de fumée dans le garage, pour détecter la propagation du feu, si possible le connecter à une télésurveillance, c'est encore mieux ; la rapidité de l'intervention des pompiers est primordiale. À quelques minutes près, le sinistre aurait été encore plus grand.

4 – Bien fermer les portes de communication entre garage et maison, ça isole bien du feu et en retarde la propagation ;

5 – Contrôler si aucune matière dangereuse inflammable n'est présente dans la maison et si vous respectez les normes sur le stockage de bouteille de gaz par exemple ;

Et comme hélas on ne peut affirmer que tout risque est définitivement écarté :

6 – Vérifier son assurance, les conditions de remboursement, les délais, les montants...



L'HIVER APPROCHE

Le froid arrive rapidement, et si l'an passé la neige nous a épargnés, nous ne savons pas ce qu'il en sera cette année. Mieux vaut prévoir... et avoir un peu de sel prêt à être épandu le moment venu.

La ville en met à la disposition de tous les Giffois au parking des Bergeries, à l'ancienne ferme près du château de Belleville, accessible par la rue de la ferme de Belleville (rond-point en face du collège des Goussons).

Ainsi, chacun pourra procéder au déneigement du trottoir devant son domicile par raclage ou balayage et y épandre le sel pour prévenir la formation de plaques de verglas. Toutefois n'oublions pas qu'à partir de -5°C, le sel devient inopérant et qu'il convient de ne pas en faire un usage excessif pour ne pas endommager l'environnement.

ET NOS PLANTES ?

Il est grand temps de protéger les plantes fragiles qui craignent le gel et même si décembre n'est pas vraiment le mois des fleurs, il est encore possible d'égayer son jardin avec des pensées qui apporteront des couleurs vives, des hellébores ou encore des bruyères d'hiver aux fleurs blanches, roses ou rouges qui pourront même percer les tapis de neige si celle-ci fait son apparition.

Il n'est pas trop tard non plus pour planter quelques bulbes printaniers comme les tulipes à floraison tardive, pour bouturer par exemple les acanthes et les phlox paniculés et semer sous abri les alstroémères, les bégonias et les gentianes.

Et c'est aussi le moment de créer une ambiance de fête... Les potées de Noël apporteront leur note de gaieté, en centre de table, en décor de fenêtre ou de porte.



Président de l'ASL : Alain Faubreau – **Trésorière** : Roselyne Boucher – **Secrétaire** : Marie-Françoise Leudet

Architecture : Gaël Gohier & Jean-Éric Bourée – **Voirie** : Jean-Éric Bourée & Éric Descorps-Declère – **Espaces verts** : Corinne Hascoët, Aliette Baud & Anne-Christelle Maciejewski – **Éclairage** : Éric Descorps-Declère & Michel Fleischmann – **Gazette et site web** : Marie-Françoise Leudet

GT Évolution du CDC et GT stationnement et sécurité : Gaël Gohier, Michel Fleischmann & Marie-Françoise Leudet